

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 32

Artikel: Une curieuse page de l'histoire du canton de Vaud
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ciété), le champ à exploiter était encore assez vaste pour que les sentiments patriotiques et de confraternité pussent se donner un libre essor. Des délégués de la Société de secours mutuels de Morez (France) assistaient à la réunion et affirmaient par leur présence que, par dessus les barrières qui séparent les peuples, les amis de l'humanité peuvent se tendre la main. Est-il besoin de dire que le sexe aimable du Sentier avait tressé de ses agiles mains ces guirlandes, ces fleurs qui ornaient la grande cantine et qu'il ajoutait par sa présence aux charmes de la journée ?

Vers le soir, le soleil dorait de ses feux la dent de Vaulion, qui se dessine au fond de la vallée, le lac reprenait ses fraîches teintes, les forêts du Risoux projetaient sur les collines leurs sombres couleurs, et la nature toute entière se montrait d'autant plus riante qu'elle était plus triste la veille.

Le lendemain matin, chacun reprenait le chemin de son foyer, par une journée splendide, emportant le meilleur souvenir de cette fête, et surtout de la cordiale hospitalité qu'il avait reçue à La Vallée.

—————
Une curieuse page
de l'Histoire du canton de Vaud.

L'histoire rapporte parfois des faits si extraordinaires, et cependant si peu éloignés de nous, qu'on serait souvent tenté de douter de leur véracité, tant ils nous paraissent impossibles, si l'on compare leur époque à celle où nous vivons; preuve glorieuse et frappante de la marche de la civilisation et de l'adoucissement des mœurs.

On lit dans *l'Essai sur les Communes*, au chapitre intitulé *de la garde bourgeoise et du guet*: « La première ordonnance concernant le service des gardes de commune est des 6 et 14 mai 1706. Elle portait que toutes les communes devaient établir des gardes armés pour veiller pendant la nuit à la sûreté des voyageurs. Ces gardes avaient essentiellement pour consigne de parcourir les grands chemins alors infestés de brigands. Un mandat du 14 avril 1739 statuait que le service des gardes bourgeois à Lausanne, devait se faire par tous les bourgeois et ressortissants de la ville sans distinction d'écclesiastiques et de séculiers; que toutefois ceux qui étaient appelés à faire leur tour de garde, pouvaient fournir des remplaçants ou payer une contribution équivalente à ce service; que personne n'en était dispensé excepté les veuves et les orphelins. »

On aurait peine à comprendre la nécessité de pareilles précautions si l'histoire ne venait les justifier. Voici ce que dit à ce sujet M. J. Olivier dans son ouvrage sur le canton de Vaud :

« Ce peuple en faveur de qui Davel s'était levé avait alors une condition bien misérable (ceci se passe dans la première moitié du XVIII^e siècle); tout confirme le tableau que le major en a tracé

dans son manifeste et dans son discours sur l'échaudé. L'agriculture et le service militaire ou civil était ses seules ressources, et le gouvernement, loin de l'aider à en tirer tout le parti possible, l'écrasait souvent par le monopole. On ne faisait rien pour les routes et, lorsque vers le milieu du siècle on commença à s'en occuper, on y vit avant tout l'intérêt de Berne, de la capitale du souverain, et de ses relations avec une province, comme la république appelait alors le pays romand. Cette contrée qui aujourd'hui n'est presque plus qu'un jardin, un verger continual, renfermait beaucoup de terrains incultes et des districts entiers peu abordables aux voyageurs. Ces confiants rivages du Léman où l'on ferme à peine le soir sa maison, avaient, comme ceux des mers de Sicile et de Grèce, leurs bandits. Cinquante ans auparavant on avait eu les sorciers qui disparaissent, moins par les supplices dont le gouvernement reconnut lui-même l'inutilité que par une autre direction des esprits. A leur place on eut des voleurs organisés. On n'osait pas sortir le soir de sa maison. Tel pont, tel passage le long d'un bois, étaient dangereux. Le pont d'Allaman sur l'Aubonne, dont une forêt penchée ombrage l'abord, le col du Jorat, bas et sombre; sur la route de Bourgogne, les ravins boisés, tels étaient les lieux particulièrement infestés. On ordonna des patrouilles générales. Chaque commune devait fournir autant d'hommes qu'elle avait accoutumé de le faire en temps d'alarme. Les soldats armés de fusils et de baïonnettes, avaient en outre avec eux de bons chiens, pour découvrir les rôdeurs de nuit. Ces patrouilles surveillaient les grandes et petites routes dans leurs deux lignes principales, savoir de Coppet jusqu'au delà du Jura et, de Lausanne, par La Sarra, jusqu'en Bourgogne.

« Il fut « défendu que personne n'eut à sortir de nuit sans une obligation très pressante » : les chefs de commune « devaient visiter toutes les maisons pour savoir si quelqu'un était absent, dans ce cas le questionner à son retour, et procéder contre lui selon l'exigence du fait. » Un grand nombre de gens suspects furent saisis et roués vifs. Un contemporain dit avoir vu lui-même « des vingt à trente roues à la fois chargées de meurtriers et de voleurs. » — Il s'était formé des bandes bien organisées, car l'une d'elles ne craignit pas d'assaillir la métairie d'un riche paysan dont la famille et les domestiques faisaient une douzaine de personnes. Ils garottèrent tout ce monde, les tourmentèrent cruellement, mirent les pieds du maître au feu et les lui brûlèrent jusqu'aux cuisses, le frappant en outre à l'assommer pour lui faire déclarer où il avait caché son argent; ils l'achevèrent ainsi que la femme et quelques domestiques, emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent et disparurent « sans qu'on n'ait rien pu apprendre d'eux ni savoir ce qu'ils étaient devenus. »

Au dire de la tradition, des villages entiers étaient suspects. Elle confirmerait donc le fait suivant,

rapporté par un historien, mais sans indications de source officielle. Les habitants d'un village situé entre Lausanne et Morges, et qu'on ne nomme pas, s'étaient unis pour exercer en commun le brigandage. Plusieurs personnes y avaient déjà disparu, entr'autres une fille et un étudiant, lorsqu'un vieux homme tomba aussi dans ce repaire. Il se hâta d'abandonner tout ce qu'il avait et supplia tant qu'ils le laissèrent d'abord s'enfuir; mais bientôt ils se mirent à sa poursuite. Le vieillard s'était caché et leur échappa; le jour venu il gagna Morges et fit sa déposition chez le Bailli qui fit occuper le village. On s'assura des hommes, les femmes et les enfants s'enfuirent, les maisons furent détruites, et les coupables remis au bourreau. Comme on se rendait vers le lac au lieu du supplice, l'un des brigands partit tout à coup d'un affreux éclat de rire; et il se mit à raconter qu'ayant trouvé dans ce même lieu quelques années auparavant un pauvre chaudronnier ambulant dormant la bouche ouverte, il lui avait pris sa poche pleine de plomb fondu et la lui avait versée dans le gosier; qu'encore à présent il ne pouvait se tenir de rire en se rappelant la mine que fit le pauvre diable. Des roues étaient dressées sur le bord et le supplice des brigands devait se prolonger jusqu'au soir. On dit qu'étendus sur la roue et les membres brisés, ils s'entr'appelèrent continuellement, se demandant si le soleil par son coucher ne donnerait pas bientôt le signal de leur coup de grâce.

« Ces faits peuvent causer une impression désagréable, mais comment faire, ou comment bien exprimer sans eux, ce qu'ils révèlent si puissamment, la misère d'un petit peuple que l'on croit avoir toujours été sage et heureux tant il a de conditions pour l'être. Assurément les choses ont bien changé dès lors. le riche est moins brutal, le pauvre moins écrasé, la vie matérielle meilleure, plus assurée, les épidémies plus rares, et dans la vie publique, sans parler de l'égalité de droit, il y a plus d'égalité de fait. »

La Confrérie des vignerons de Vevey vient de publier le programme de la fête, qui a été affiché hier dans les rues de Lausanne.

Ce programme est ainsi conçu :

Le 26 juillet.

- A 6 1/2 h. du mat. Entrée triomphale des troupes des figurants.
- A 7 1/2 h. » Cérémonie du couronnement.
- de 8 à 11 h. » Défilé des troupes et exécution des danses et des chants de caractère.
- A 11 » » Parade en ville.
- Au retour, réunion devant les estrades, ballets et chants.
- A 8 » soir. Grande fête vénitienne sur le lac, feux d'artifice et illumination générale de la ville.

Le 27 juillet.

- A 6 1/2 h. du mat. Entrée des figurants sur la scène.
- de 7 à 10 h. » Exécution devant les estrades, de danses et de chants.
- A 10 » » Départ du cortège et danses en ville.
- A 8 1/2 » soir. Grand bal costumé dans l'enceinte des estrades.
- Illumination générale des estrades et de la grande place.

La désignation des différents corps du cortège et des figurants que nous avons donnée dans notre précédent numéro est, nous devons le dire, très incomplète. Nous n'étions renseignés que sur un projet de programme datant déjà de plusieurs mois; dès lors, de nombreuses et importantes modifications y ont sans doute été apportées, et le livret officiel seul, qui sera publié incessamment par un éditeur de Lausanne, donnera au complet toute l'organisation de la fête. Cette intéressante publication contiendra de plus une notice historique avec une belle lithographie de la ville de Vevey et des environs; chacun voudra se la procurer, en souvenir de la fête des vignerons de 1865, qui doit surpasser toutes celles qui l'ont précédée.

JEAN SORDEL

ou la découverte des bains de Lavey.

III.

— Vous ne savez pas? Il a trouvé dans le lit du Rhône une source chaude qui peut guérir toutes sortes de maladies; les médecins de Lausanne l'ont déclaré positivement, et, pour le récompenser, le gouvernement accorde à Bérue l'exploitation exclusive de la source pendant vingt-cinq ans.

— Que dites-vous là? s'écria Sordel, saisi tout à la fois de surprise, d'indignation et de regret.

Son émotion fut si vive qu'il ne put ajouter un seul mot, ni faire entendre la moindre réclamation. Il fut pris comme d'un éblouissement, et demeura la tête penchée en avant, les mains appuyées sur les deux bras de sa grosse tarière. L'auteur de son trouble n'aurait pas manqué d'en être frappé, s'il ne l'avait pas quitté à l'instant même pour courir à quelqu'un dont il avait affaire.

— Et moi, dit en frémissant le malheureux fontenier, je n'avait pas cru pouvoir en dire un seul mot à Charlotte!

Il courut auprès d'elle, suffoqué de douleur.

— Qu'avez-vous, mon père? s'écria la jeune fille toute effrayée.

— Ah! misérable que je suis! j'ai perdu l'occasion de faire ta fortune!

— Ce n'est que cela?... Dieu soit loué! vous m'avez fait une peur affreuse. Remettez-vous, mon père.

Il eut beaucoup de peine à retrouver assez de calme pour conter à sa fille toute l'affaire, et, enfin, la nouvelle qu'il venait d'apprendre.

— Il faudra réclamer mon père; mais voyez d'abord Bérue.

— Je t'ai déjà dit comment il m'a reçu. Ne comprends-tu pas que je n'ai rien à espérer de lui? il m'a volé ma découverte: plus il a de torts envers moi, plus il va me maltraiter. Et que puis-je attendre de nos voisins? Bérue est riche, accrédié, je suis pauvre et sans appui; il est officier municipal, et je ne suis rien; il saura mettre tout le monde dans ses intérêts; il me fera passer aux yeux de tous pour un envieux et un menteur.